

Méthodologie

Enquête porcine au 1^{er} novembre 2001

Bâtiments d'élevage

La directive communautaire n° 93/23/CEE du 1^{er} juin 1993 prescrit la réalisation d'enquêtes semestrielles sur les cheptels porcins. En France, ces enquêtes sont réalisées au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre. Elles doivent donner une connaissance précise du cheptel porcine par catégorie d'animaux permettant de réaliser des prévisions de production de viande porcine.

Pour répondre aux besoins d'information sur la situation des installations d'élevage, l'enquête porcine de novembre 2001 a été complétée en France par des questions sur les modes de stabulation des animaux, en relation avec la mise en place des directives européennes sur le bien-être des animaux, et sur l'utilisation des déjections animales. Enfin, quelques questions diverses ont été ajoutées pour répondre à des demandes particulières (CTE, ...).

L'enquête a été réalisée par visite d'un enquêteur.

L'échantillon à enquêter a été choisi parmi 3 échantillons tirés dans la

base des exploitations actives ayant au RA2000 :

- soit un effectif total de 20 porcins ou plus
- soit un effectif de 5 truies mères ou plus
- soit une capacité d'élevage de 20 porcelets en post-sevrage ou porcs à l'engraissement ou plus

L'enquête concerne 56 départements. La répartition des questionnaires est donnée page suivante par région et par département.

Le questionnaire de l'enquête est composé de 7 parties :

- le bloc commun (pages 1 à 3) pour vérifier que l'on enquête

bien la bonne exploitation, et noter les changements éventuels d'identification survenus dans cette exploitation

- la partie « activité et effectifs de l'élevage porcin » (page 4) pour définir les activités d'élevage de l'exploitation et procéder à l'inventaire du cheptel présent au 1^{er} novembre 2001
- la partie « installations de l'élevage porcin » (pages 5 à 7) pour dresser un bilan qualitatif et quantitatif des installations d'élevage (bâtiments d'élevage, fosses et aires de stockage des déjections porcines)
- la partie « utilisation des déjections animales » (pages 8 et 9) pour faire le point sur l'utilisation des lisiers, purins et fumiers au niveau de l'exploitation

- la partie « activité principale de l'élevage et achats et ventes de porcelets » (page 9)
- la partie « questions diverses » (page 10) pour permettre de répondre à quelques questions particulières (CTE, PMPOA, devenir des bâtiments, ...)
- la partie « rubriques régionales » (page 10) pour permettre de répondre à des préoccupations locales.

Les résultats de cette enquête représentent plus de 95 % du cheptel et des installations porcines de la France entière.

Dans les résultats donnés par région dans les pages suivantes, les six plus importantes régions porcines figurent de façon individuelle. Parmi

ces six régions porcines importantes, deux n'ont pas été enquêtées totalement : il s'agit de la région Midi-Pyrénées, à laquelle manquent les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne et de la région Aquitaine, à laquelle manque le département du Lot-et-Garonne.

Pour chaque sujet traité, des exploitations peuvent ne pas être concernées, d'autres ayant fourni des réponses manifestement aberrantes sur ce sujet ne sont pas prises en compte : ceci explique les légères différences qui peuvent parfois exister d'un tableau à l'autre sur le nombre total d'exploitations ou de bâtiments.

Liste des départements participant à l'enquête porcine au 1^{er} novembre 2001

Nombre de questionnaires à enquêter

11 Ile-de-France		53 Bretagne	1 428
75 Paris et couronne		22 Côtes-d'Armor	408
77 Seine-et-Marne		29 Finistère	389
78 Yvelines		35 Ille-et-Vilaine	316
91 Essonne		56 Morbihan	315
95 Val-d'Oise		54 Poitou-Charentes	249
21 Champagne-Ardenne	49	16 Charente	72
08 Ardennes		17 Charente-Maritime	
10 Aube		79 Deux-Sèvres	121
51 Marne	49	86 Vienne	56
52 Haute-Marne		72 Aquitaine	400
22 Picardie	74	24 Dordogne	77
02 Aisne		33 Gironde	17
60 Oise		40 Landes	48
80 Somme	74	47 Lot-et-Garonne	
23 Haute-Normandie	100	64 Pyrénées-Atlantiques	258
27 Eure	45	73 Midi-Pyrénées	468
76 Seine-Maritime	55	09 Ariège	
24 Centre	255	12 Aveyron	186
18 Cher	30	31 Haute-Garonne	
28 Eure-et-Loir	43	32 Gers	63
36 Indre	54	46 Lot	84
37 Indre-et-Loire	51	65 Hautes-Pyrénées	73
41 Loir-et-Cher	47	81 Tarn	62
45 Loiret	30	82 Tarn-et-Garonne	
25 Basse-Normandie	288	74 Limousin	197
14 Calvados	59	19 Corrèze	80
50 Manche	162	23 Creuse	70
61 Orne	67	87 Haute-Vienne	47
26 Bourgogne	132	82 Rhône-Alpes	303
21 Côte-d'Or	39	01 Ain	99
58 Nièvre		07 Ardèche	
71 Saône-et-Loire	54	26 Drôme	52
89 Yonne	39	38 Isère	46
31 Nord - Pas-de-Calais	342	42 Loire	74
59 Nord	183	69 Rhône	
62 Pas-de-Calais	159	73 Savoie	
41 Lorraine		74 Haute-Savoie	32
54 Meurthe-et-Moselle		83 Auvergne	290
55 Meuse		03 Allier	90
57 Moselle		15 Cantal	69
88 Vosges		43 Haute-Loire	66
42 Alsace	67	63 Puy-de-Dôme	65
67 Bas-Rhin	67	91 Languedoc-Roussillon	38
68 Haut-Rhin		11 Aude	
43 Franche-Comté	130	30 Gard	
25 Doubs	63	34 Hérault	
39 Jura	26	48 Lozère	38
70 Haute-Saône	41	66 Pyrénées-Orientales	
90 Territoire-de-Belfort		93 Provence - Alpes - Côte d'Azur	
52 Pays-de-la-Loire	942	04 Alpes-de-Haute-Provence	
44 Loire-Atlantique	137	05 Hautes-Alpes	
49 Maine-et-Loire	222	06 Alpes-Maritimes	
53 Mayenne	209	13 Bouches-du-Rhône	
72 Sarthe	210	83 Var	
85 Vendée	164	84 Vaucluse	
		94 Corse	
		2A Corse-du-Sud	
		2B Haute-Corse	
		Total France	5 752